Mise en ligne : 6 juillet 2018. Dernière modification : 3 avril 2021. www.entreprises-coloniales.fr

MANUFACTURE ALGÉRIENNE DE TAPIS D'ORIENT, Bab-el-Oued (Alger) (1900-1903)

Manufacture algérienne de Tapis d'Orient Société au capital de 300.000 francs Siège social, 55, rue Saint-Lazare, Paris (La Cote de la Bourse et de la banque, 6 février 1900)

Appel de fonds

Les actionnaires sont informés que le conseil d'administration, en vertu de l'article 8 des statuts, a décidé que le second quart sur les actions serait appelé ; en conséquence, ils sont invités à effectuer ce versement, soit 125 francs par action souscrite, dans les caisses de la Société marseillaise de crédit industriel et commercial et de dépôts, 4, rue Auber, Paris, du 10 au 25 février courant. — La Loi, 6/2/1900.

Constitution Manufacture algérienne de Tapis d'Orient (Cote de la Bourse et de la banque, 24 mars 1900)

Suivant acte fait le 1^{er} décembre 1899, M. Marc Le Roux, industriel, demeurant à Paris, rue Guersant, 5, a établi les statuts d'une société anonyme, conformément à la loi du 24 juillet 1867 et à la loi du 1^{er} août 1893.

La Société prend la dénomination de : Manufacture algérienne de Tapis d'Orient.

Le siège de la société est fixé à Paris, 55, rue Saint-Lazare.

La société a pour objet : La fabrication et la vente en tous pays de tapis de toutes sortes, ainsi que l'achat, la préparation et la vente des laines. L'achat du matériel et les matières premières nécessaires pour cette industrie et ce commerce. La location, la construction, l'achat, la revente ou l'échange des immeubles nécessaires pour l'exploitation. En général toutes opérations se rattachant à la vente des tapis et des laines.

La durée de la société est fixée à 30 années à partir du jour de sa constitution définitive.

- M. Marc Le Roux, au nom d'une association en participation dont il est le seul gérant et avec l'agrément de ses co-associés, ainsi qu'il en justifie, apporte à la société l'actif total du fonds de commerce de fabrique et vente de tapis en tous genres que ladite association en participation exploite actuellement et comprenant :
- les métiers fonctionnant dans une maison sise à Alger, quartier Bab-el-Oued, rue de Lorraine, 14, et l'installation, le matériel et l'outillage servant tant à ladite manufacture de tapis, qu'à la teinture des laines ;
 - le droit au bail des locaux et ceux du siège social, à Paris, rue Saint-Lazare, 55;
 - les dessus de tapis qui en dépendent ;
- les marchandises fabriquées et en cours de fabrication et les matières premières existant dans les magasins, dépôts et ateliers ;

- les droits et charges résultant de tous marchés et conventions ;
- les créances actives et passives, le fonds de roulement et les espèces en caisse et à la Banque, tel que le tout existait au 31 décembre dernier ;
 - le résultat des opérations continuées depuis cette date ;
- enfin, la clientèle, les marques de fabrique et les procédés pouvant dépendre dudit fonds de commerce et constituant le résultat des études faites avant ce jour.
- M. Marc Le Roux apporte aussi le bénéfice de tous droits résultant des engagements pris par Mme Delfau, comportant la promesse de concours de cette dame et l'interdiction par elle de s'intéresser à toutes autres industries pouvant faire concurrence à l'objet et au but de la présente société, et ce pendant toute sa durée.

Le fonds social est fixé à la somme de 300.000 francs représentés par 600 actions de 500 francs chacune.

En représentation de l'apport fait par M. Marc Le Roux ès nom, il lui a été attribué 240 actions de 500 francs entièrement libérées. Les 360 actions de surplus sont entièrement souscrites et libérées du quart.

Sur les bénéfices nets annuels il est prélevé : 5 % pour constituer un fonds de réserve destiné à faire face aux charges extraordinaires ou imprévues de la société.

Ont été nommés administrateurs : MM. Alexandre Boucher, demeurant à Saint-Pétersbourg (Russie), 17, quai de la Priajka ; Abel Sudis, ingénieur, demeurant a Paris, rue Léon-Coignet, 13 ; Georges Raveau ¹ , propriétaire, demeurant à Paris, square Labruyère, 4 ; Gabriel Mareschal, ingénieur, demeurant à Paris, rue Demours, 83 ; Paul de Lesparda ², négociant, demeurant à Paris, rue de Provence, 63; Hugues Le Roux, homme de lettres, demeurant à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), rue de Poissy, 47, et Marc Le Roux, industriel, demeurant à Paris, rue Guersant, 5. — La Loi, 3/1/1900.

> EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS VISITE DU PRÉSIDENT LOUBET par Charles Chincelle (Le Figaro, 1er juin 1900)

Le Président est reçu, à l'entrée de la section algérienne, par M. commissaire général, et. par M. de Galand, délégué commercial du département d'Alaer.

M. Roujon, directeur des beaux-arts, qui affectionne l'Algérie, présente à M. Loubet l'un des fils de celui qui a réédifié l'hôtel de ville de Paris, M. Albert Ballu, architecte, et M. Claude Perret, entrepreneur général du pavillon officiel de l'Algérie

Le Président de la République les félicite tous les deux et leur serre la main.

On lui montre les superbes tapis exposés par la « Manufacture algérienne de Tapis d'Orient ». Cette société, qui a entrepris de faire revivre en Algérie l'art du tissage des

¹ Georges Raveau : entrepreneur associé à son beau-père, Georges Soupe. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Georges_Soupe_et_Raveau.pdf ² Paul Achille de Lesparda (Fontainebleau, 1842-Paris, 1932) : fils d'Auguste Jacques de Lesparda, baron de l'Empire, et de Louise Pauline de Magallon. Saint-cyrien, zouave pontifical. Chevalier de la Légion d'honneur du 30 novembre 1871 : capitaine au 3e régiment de hussards (dossier contenant l'acte de naissance d'un homonyme et une date de décès erronée). Gendre de Gustave Couturier (1813-1889), administrateur de sociétés, président de la Route de Beyrouth à Damas. Père du capitaine Jacques de Lesparda, tué en 1912 lors des émeutes de Fez, et d'Henry (mpf 1915). Négociant, administrateur de la Marée des Deux-Mondes (avec son beau-père)(janvier 1880), des Produits chimiques du Sud-Ouest (juillet 1880), membre du conseil de surveillance de la Société de publicité diurne et nocturne, avec Charles Couturier, son beau-frère (mai 1899), administrateur de Sucres et produits coloniaux (1925)... Président de la Chambre syndicale du commerce des sucres.

tapis au point noué, emploie exclusivement dans ses fabriques d'Alger et de Bab-el-Oued la main-d'œuvre indigène, ce dont M. Loubet complimente chaleureusement son représentant.

Les produits qu'il a sous les yeux sont vraiment égaux, en beauté et en richesse de coloris, aux spécimens les plus remarquables de Smyrne et de Perse.

Le cortège admire les « tapis de prière » exposés, des chefs-d'œuvre qui contiennent plus de soixante mille points au mètre.

Le ministre du commerce expliqué au Président comment le public est appelé à bénéficier largement du développement de cette industrie : les tapis fabriqués en Algérie se trouvent exempts des droits de douane qui grèvent les importations similaires de provenance d'Orient.

C'est à un de nos collaborateurs, M. Hugues Le Roux, qui a si souvent entretenu nos lecteurs des questions algériennes, que l'on est redevable de la rénovation de cette industrie d'art, mais ce n'est point pour cette raison que nous avons insisté sur les mérites des tapis algériens.

.....

Manufacture algérienne de Tapis d'Orient Augmentation du capital (Cote de la Bourse et de la banque, 5 août 1902)

L'assemblée générale extra ordinaire des actionnaires de cette société, dont le siège est à Paris, 55, rue Saint-Lazare, ayant, dans sa séance du 24 avril 1902, autorisé le conseil d'administration à porter le capital jusqu'à 700.000 fr. au maximum, une première émission de 50 actions de 500 fr. a été effectuée, ce qui porte actuellement le capital à 325.000 fr. Ces 50 actions ont été libérées intégralement. L'article 7 des statuts a été modifié comme suit : Le capital social est fixé à la somme de 325.000 fr. représenté par 650 actions de 500 fr. chacune. — *Petites Affiches*, 29/7/1902.

(Les Archives commerciales de la France, 31 décembre 1902)

Modification. — Manufacture algérienne de tapis d'Orient. — 12 juill. 1902. — *Loi*.

Dissolution Manufacture algérienne de Tapis d'Orient (Cote de la Bourse et de la banque, 6 octobre 1903)

Les actionnaires de cette société, réunis en assemblée extraordinaire le 11 septembre 1903, ont voté la dissolution de la société à partir dudit jour, et ont nommé liquidateur M. Marc Le Roux. — *Loi*, 23 septembre 1903.

(*L'Écho de Paris*, 11 décembre 1903) (*Le Figaro*, 12, 17, 19 et 21 décembre 1903)

La Manufacture algérienne de Tapis d'Orient, 5, rue La-Boétie, cessant la vente au détail, soldera avec des rabais atteignant 60 % sa merveilleuse collection de tapis, jusqu'au 31 décembre.

RECONSTITUTION MANUFACTURE DE TAPIS D'ORIENT

Constitution
Manufacture de Tapis d'Orient
(Cote de la Bourse et de la banque, 7 juin 1904)

Suivant acte reçu par Me Mahot de La Quérantonnais, notaire à Paris, le 7 avril 1903, il a été formé une société anonyme sous la dénomination de : Manufacture de Tapis d'Orient.

La société a pour objet : La fabrication et la vente en tous pays de tapis de toutes sortes, ainsi que l'achat, la préparation et la vente des laines ; l'achat du matériel et des matières premières nécessaires pour cette industrie et ce commerce, et, en général, toutes opérations se rattachant à la fabrication et à la vente des tapis et des laines.

La durée de la société a été fixée à 50 années.

Le siège social est à Paris, 55, rue Saint-Lazare.

Le fonds social est de 575.000 francs, représenté par 1.150 actions de 500 francs chacune sur lesquelles 650, entièrement libérées, ont été attribuées à M. Le Roux, liquidateur de la Manufacture algérienne de Tapis d'Orient en représentation d'apports. Les 500 actions de surplus ont été toutes souscrites et libérées du quart.

Il n'est pas fait mention, dans la publication des statuts, de la répartition des bénéfices.

Ont été nommés administrateurs : MM. Albert Morice ³, demeurant à Paris, rue de Moscou, 38 ; Georges Raveau, rue Saint-Lazare, 55 ; et Marc Le Roux, 55, rue Saint-Lazare. — *Petites Affiches*, 27 avril 1904.

(Gil Blas, 20 janvier 1910)

Manufacture algérienne de tapis d'Orient (ext.) 267, rue Saint-Honoré, 3 heures

Ass. gén. du 9 février 1910 Manufacture algérienne de Tapis d'Orient (*Cote de la Bourse et de la banque*, 8 février 1910)

(*Gil Blas*, 29 février 1910)

³ Albert Morice : co-gérant des grands magasins À la place Clichy. En juillet 1906, un banquet lui est offert à Constantinople pour célébrer ses vingt-cinq ans d'achats de tapis en Orient.

Manufacture algérienne de tapis d'Orient (extr.), chez M. Levieux, 267, rue Saint-Honoré, 3 heures

RÉPARTITIONS

Société Manufacture Algérienne de Tapis d'Orient (en liquidation) (Cote de la Bourse et de la banque, 29 mai 1925)

Unique répartition de 31 fr. 25 par titre. — Petites Affiches, 21 mai 1925.